MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Est

Décision n° 30697 du 24 juillet 2017 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est

NOR : *INTJ1721136S*

Le commandant de la région de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 48365 du 1er décembre 2016 (NOR : INTJ1630345S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er septembre 2017 :

Callol Patrick NIGEND : 126 797 NLS : 5 279 319

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 juillet 2017.

Le général de corps d'armée, commandant la région
de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,
T. Morterol